

CONSULAT GENERAL DE CUBA EN FRANCE
14, rue de Presles, 75015 Paris
Tél.: 0145675535 ou 0145679881 Fax: 0145670891
e-mail : traductor@ambacuba.fr
www.cubadiplomatica.cu/francia

Ouvert au public de 9H00 à 12H00 du lundi au vendredi

POUR L'OBTENTION DU VISA TOURISTIQUE (OU CARTE TOURISTIQUE)

Valable pour un séjour touristique dans des hôtels, en chambre d'hôte ou dans un bateau. Le visa de tourisme ou carte touristique est valable pour **une seule entrée** dans le territoire national cubain pour un **séjour d'un mois que vous pouvez faire proroger d'un autre mois**, dans un bureau de tourisme d'un hôtel.

Les mineurs, quel que soit leur âge, ont besoin de la carte touristique, même s'ils sont inscrits sur le passeport de leurs parents.

Les citoyens français, époux ou enfants des ressortissants cubains, peuvent voyager avec un visa touristique ou avec un visa familial (visa A-2). D'autre type de liens de parenté doivent partir impérativement avec des cartes touristiques.

Pour la demande des cartes touristiques veuillez vous adresser au Consulat.

Directement au Consulat

Présenter :

- Passeport valable le temps du séjour.
- Billet d'avion aller-retour ou une attestation de votre agence de voyages témoignant que vous avez un billet pour Cuba (billets électroniques acceptés).
- 22.00€ par personne **en espèces**.

Délais de délivrance de la carte : à l'instant

ATTENTION : Si vous faites la demande à travers une autre personne, 25.00 € devront être ajoutés par personne au montant total des services demandés, au titre de démarches non personnelles (excepté les mineurs et les personnes handicapées mentales).

Par la poste

Envoyer :

- Photocopie lisible des 3 premières pages du passeport.
- **22.00€ + 25.00€ de démarches non personnelles par personne (y compris les mineurs) en chèque certifié par la banque (non du chéquier)**. Vous pouvez faire un seul chèque pour le total du montant, à l'ordre du: Consulat général de Cuba. **Les espèces envoyées par la poste seront refusées et retournées à vos risques.**
- Photocopie lisible du billet d'avion aller-retour ou une attestation de votre agence de voyages témoignant que vous avez un billet pour Cuba (billets électroniques acceptés).
- **Une enveloppe timbrée (Lettre suivie ou en recommandée) à votre nom et adresse pour le retour des visas en toute sécurité.**

Délais de délivrance de la carte : Au consulat : 2 jours + délais de la poste

Attention:

- 1 - Les voyageurs doivent être munis d'une attestation émise par leur assureur ou leur banque certifiant que l'assurance en cas de maladie ou rapatriement pourrait être utilisée à Cuba.

Renseignements touristiques

Office de Tourisme de Cuba : 2 Passage du Guesclin 75015 Paris Tél. : 0145389010

Havanatour : 16 rue Drouot. 75009. Paris. Tél. :01 48 01 44 45